



FORMULAIRE DE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DU FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE

A retourner à la préfecture de votre département ou à l'unité départementale de la DRIEAT (par courrier ou par mail).

<u>osomor os par manji</u>		
Expression explicite de votre récla	imation :	
Je, sous signé, (nom, prénom) de l'établissement nommé ci-aprè		nande que ma plainte à l'encontre ation.
Compléments éventuels à la dema	ande :	
Identification de l'établissement f	aisant l'objet de votre réclam	ation :
Nom:		
Adresse :		
Activité :		
Objet(s) de votre réclamation (plu	sieurs cases peuvent être coc	hées) :
☐ Aspect visuel ☐ Odeurs ☐ Bruit	☐ Pollution de l'air ☐ Pollution de l'eau ☐ Déchets	☐ Impact sur la sécurité ☐ Impact sur la santé ☐ Autres

Origine et description de la réclamation :			
Veuillez préciser succinctement l'origine de votre une installation particulière) :	e réclamation (exemple	: un bâtiment	spécifique,
Veuillez apporter quelques éléments sur la gêne sciage, tas de déchets métalliques):	occasionnée (exemple :	type d'odeur,	bruit de
	ma ila .		
Les nuisances ou les risques que vous subissez so	nt-iis :		
□ permanents ?	☐ ou surviennent-ils po vous préciser le mome		
	la journée, date, heure		r armee, de
Avez-vous déjà pris contact avec l'exploitant pou ☐ OUI	ır lui préciser vos réclam	nations ? □ NON	
Si OUI , veuillez préciser par quels moyens (lettre,	téléphone) et à quelle d	occasion (date):
Identification du plaignant :			
Je souhaite que mon anonymat soit préservé	(vous pouvez préciser	· votre identi	té pour être
informé des suites mais votre anonymat sera pré			
Je souhaite être tenu informé(e) de l'enquête et c	des suites proposées		
	acs sortes proposees	- 001	
Si OUI , précisez : Adresse :			
Au 6336.			
N° de téléphone :			
e-mail:			

${\color{red} \underline{\textbf{Contact entre administration, plaignant, exploitant(s):}}$

J'accepte d'être contacté(e), pour plus de précisi- traitement de ma réclamation	ons, par le service d	e l'Etat qui est ch	: qui est chargé du	
		□ OUI		
J'accepte d'être contacté(e) par l'industriel pour lui	exposer mes réclama	tions OUI	□ NON	
	Data			
	Date:			
	Signature :			

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DU FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE

Notice explicative

Depuis 1810, le fonctionnement de certaines activités industrielles est réglementé dans le but de prévenir les dangers et les inconvénients qu'elles génèrent.

Aujourd'hui, le code de l'environnement (en son titre 1^{er} du livre V) précise quelles sont les installations concernées et quel est le régime qui s'y applique (simple déclaration ou autorisation).

Le présent formulaire est destiné à enregistrer les plaintes (bruit, odeurs, pollutions...) concernant le fonctionnement d'une ou plusieurs installation(s) classée(s)

Qu'est-ce qu'une installation classée?

Les installations classées sont des usines, des ateliers, des dépôts, des chantiers, des carrières et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. Le code de l'environnement, fixe la liste des activités industrielles concernées par la législation sur les installations classées et précise les seuils d'assujettissement.

Plus d'informations sur les sites Internet <u>Installations classées | Géorisques (georisques.gouv.fr)</u> et <u>Accueil | AIDA (ineris.fr)</u>.

Comment est réglementée une installation classée ?

Le code de l'environnement précise les régimes auxquels sont soumises les installations concernées :

- **simple déclaration** : l'installation est soumise à des règles de fonctionnement générales édictées au plan national :
- enregistrement : il s'agit d'une procédure d'autorisation simplifiée (Cf. ci-après) ;
- autorisation préfectorale: après une procédure importante, l'établissement doit respecter des prescriptions techniques édictées par le Préfet de département et correspondant parfaitement aux activités exercées.

Exemple (extrait):		
Rubrique	Activité	Régime
2660	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (fabrication ou régénération), à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3410, la capacité de production étant :	Autorisation Déclaration
	1. supérieure ou égale à 10 t/j 2. supérieure ou égale à 1 t/j mais inférieure à 10 t/j	

Ainsi, un atelier dont la production totale de pièces en caoutchouc serait inférieure à 1 t par jour ne relèvera pas de la législation relative aux installations classées.

Si l'établissement ne relève pas de la législation relative aux installations classées ?

De nombreuses nuisances relèvent de problèmes de voisinage (brûlage dans les jardins, bruit d'outillages électriques ou de tondeuses, bruit d'une salle des fêtes, d'un dancing...). Ne s'agissant pas d'installations classées, seul le maire de la commune d'implantation est compétent pour régler ces différends. Il détient d'ailleurs des pouvoirs de police qui lui permettent d'affirmer cette compétence. Ainsi, si l'établissement n'est pas une installation classée ou si vous avez un doute, il est indispensable de prendre contact et d'exposer vos doléances au maire de votre commune.

Quelle est l'action de l'Etat en cas de plainte?

Après examen de votre plainte, si l'établissement concerné est une installation classée, le service d'inspection en charge de l'établissement va vérifier sa conformité au regard de la réglementation applicable, qu'elle soit nationale ou préfectorale.

Si l'examen de votre plainte révèle que l'installation concernée n'est pas classée, votre plainte sera transmise au service compétent.

Dans tous les cas, un accusé de réception de votre plainte vous sera transmis sous 15 jours.